Experts-Solidaires
L'EXPERTISE AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Projet d'amélioration de la gestion de l'eau potable de l'assainissement dans les petits centres de la Région Maritime, Togo (PAGEPC)

Rapport d'activité annuel : Octobre 2023

@ Experts-Solidaires – Lancement des travaux de Mission Tové - Kovié

Rapport écrit par par Béni AMEGAH WOVOE (PADIE), Vincent Thomas et Jean-Pierre MAHE (Experts-Solidaires)

Une coopération décentralisée du SEDIF, cofinancée par l'AESN

SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE

Agence de l'eau eau seine NORMANDIE ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Table des matières

1 Résumé et tableau d'avancement 3
2 Contexte....5
2.1 Origine du projet....5
2.2 Les sites choisis pour le lancement du projet....6
3 Activités réalisées a mission Tové - Kovié 7
3.1 Résumé des travaux effectués 7
3.2 Délégation du réseau de Mission Tové 11
3.3 Formation de l'exploitant et le service Eau de la Mairie 12
3.4 Régulation du service 13
3.4.1 Mise en place du processus....13
3.4.2 Validation du contrat de délégation par l'ARSE....14
4 Activités à Aképé....15
4.1 Recrutement du gestionnaire du réseau d'Aképé....15
4.2 Réalisation de l'Avant-Projet Détaillé....15
4.2.1 Travaux forage et station de pompage....16
4.2.2 Travaux conduite refoulement DN110 / PN10 16
4.2.3 Travaux de sectorisation....17
4.2.4 Travaux d'extensions 18
4.2.5 Travaux d'amélioration de la distribution 18
4.2.6 Travaux de construction et réhabilitation de BF....18
4.2.7 Etude et travaux pour amélioration du rendement 19
4.3 Appel d'offres pour travaux d'extensions et réhabilitation d'Aképé 19
4.4 Etude d'implantation pour renforcement de la production....19
5 Activités à Noepe 19
5.1 Etude préliminaire de Noépé et APD 19
5.2 Processus de gestion à Noépé....20
6 Assainissement 21
6.1 Proposition faites par le MOE 21
6.2 Latrines publiques 22
6.3 Gestion des latrines publiques 23
6.4 Elaboration d'une stratégie de financement des latrines familiales 23
7 Sensibilisation 24
7.1 8.1. Feuilletons communautaires....25
7.2 Emissions radiophoniques....25
8 Formation à la maitrise d'ouvrage communale 25
9 Planning pour les 6 mois à venir 26

1 RESUME ET TABLEAU D'AVANCEMENT

Le Projet d'amélioration de la gestion de l'eau potable de l'assainissement dans les petits centres de la Région Maritime, Togo (PAGEPC) concerne trois petits centres urbains des communes de Avé 2 et Zio 2 dans la région maritime du Togo. Le projet d'alimentation en eau et assainissement de ces petits centres a démarré en Juin 2021, avec la mise en place du cadre institutionnel. Ce projet est le premier au Togo et porte sur la délégation de la gestion des réseaux d'eau de centres secondaires à des opérateurs du secteur privé. En effet, au Togo, il n'existe pas à ce jour d'intermédiaire entre la gestion communautaire et la gestion par l'entreprise publique, la Togolaise des Eaux (TDE). Ce projet vise donc à offrir une alternative aux solutions existantes de gestion. Ce projet fait suite au séminaire de Mars 2021 sur la délégation de service au Togo qui avait permis aux acteurs du secteur de l'eau de ce pays de se familiariser avec les différentes modalités de délégation.

Maîtrise d'ouvrage
Le projet comporte une forte composante d'amélioration des capacités communales, dans la mesure où ces communes rurales et semi-urbaines ont vu le jour avec les élections locales de 2019. Cette composante intègre une formation à la maitrise d'ouvrage communale dans le secteur de l'eau notamment la délégation de gestion.

Validation du modèle de délégation de gestion
La phase de gouvernance du projet qui a consisté à mettre en place les outils institutionnels du projet est terminée, avec la validation du principe de délégation en affermage des réseaux d'eau par les communes, la validation du contrat de délégation, les modalités de régulation par l'ARSE, le processus d'appel au secteur privé local.

Travaux
Travaux Mission Tové terminés
Les travaux sur le réseau ont démarré en Mars 2023. A à l'issue de la mise en œuvre des travaux, la réception technique a été faite en Septembre 2023. Il reste juste le diagnostic des fuites à faire dans le contrat de l'entreprise (Les études et les explorations sont en cours pour la détection et la correction définitive des fuites) Un système de pompage solaire permet de diminuer les coûts énergétiques de fonctionnement du réseau. Un accord a été trouvé entre le Maître d'ouvrage et le gérant pour une contribution à mettre en place et alimenter un un fonds de renouvellement et d'extension spécifiquement dédié au solaire. Un système de distribution automatique, Cash Water a été expérimenté sur deux bornes fontaines à titre pilote.

Travaux Aképé lancés
Les travaux du deuxième site sont lancés. Ils comprennent la séparation des conduites de de distribution, l'extensions, les bornes fontaines et branchements privés. Une étude pour l'extension de la ressource a été lancée.

Noépé, reprise des études
Les mésententes constatées entre les membres de l'AUSEPA et la TdE d'une part, les services techniques de la Mairie d'autre part sont réglées et la gestion du réseau est provisoirement confiée à la Mairie qui a repris une partie du personnel de (association des usagers des services de l'eau potable et de l'assainissement (AUSEPA)pour assurer le service. Les factures sont désormais émises par la Mairie et le recouvrement par ses agents. Cette situation a permis à l'équipe projet de réaliser

les études techniques notamment l'Avant-Projet Détaillé (APD) qui permettra de lancer bientôt l'Appel d'Offres (AO) en ce qui concerne la réhabilitation et l'extension du réseau.

Formation du gestionnaire de Mission Tové et ARSE

Afin d'appuyer les nouveaux acteurs de la DSP (i.e. nouveau gestionnaire du réseau, les Services Techniques Eau et Assainissement (STEA) de la commune ainsi que l'autorité de régulation (ARSE), un cadre de formation a été défini dès Mars 2023. Le consultant en charge de la formation a développé les modules et outils à cet effet. A ce jour, la formation pour le gestionnaire et celui du service Eau de la mairie est bouclée. Pour ce qui est l'ARSE, nous demeurons en attente de la mise à disposition de leur point focal pour le suivi de la régulation.

Suivi du tableau sur mWater pour le suivi des performances du service eau.

L'équipe projet a initié le développement d'un tableau de bord en ligne (accessible aux bailleurs (e.g. SEDIF), la maitrise d'ouvrage, l'ARSE, et autres partenaires) permettant de visualiser les indicateurs contractuels de performance des gestionnaires de réseaux (à partir des indicateurs qu'ils renseigneront chaque mois en remplissant un questionnaire via l'application mWater). L'équipe du gestionnaire est formée pour l'actualisation du tableau de bord et qui le renseigne régulièrement suivant les données et les indicateurs d'exploitation.

Assainissement :

L'étude du maitre d'œuvre assainissement a abouti à une définition de stratégie assainissement communale d'assainissement. Un dossier de réhabilitation a été finalisé et l'appel d'offres de travaux est en cours.

Tableau d'avancement des activités :

Tableau 1 : Tableau d'avancement des activités du projet

Résultats	Taux de réalisation	Activités réalisées (en vert : période de reporting)	Reste à faire
Résultat 0: Gouvernance du projet	80%		Suivi des activités du projet
Résultat 1 : La gestion des réseaux	70%	Mission Tové : 80%	Mission Tové : Suivi et appui au gestionnaire
		Aképé : 50% AMI lancé, Gestionnaire identifié, Contrat rédigé	Aképé : - Signataire du contrat - Formation du gestionnaire - Suivi et appui au gestionnaire
		Noépé : 20% L'AUSEPA a transmis la gestion à la commune en régie	Noépé : - APD - Contractualisation du gestionnaire - Formation du gestionnaire - Suivi et appui au gestionnaire
Résultat 2: Réalisation des infrastructures	65%	Mission Tové : 90% Travaux terminés, reste le suivi des fuites	Mission Tové : Installation de BF avec système de prépaiement à MTK Maitrise des fuites
		Aképé : 30% Contrat de travaux signé	Aképé : Travaux de réhabilitation du réseau à finaliser

			Forage à réaliser.
		Noépé : Etude préliminaire	*Noépé :* APD à réaliser DAO à réaliser
Résultat 3: L'accès au service d'assainissement est amélioré	40%	Etude préliminaire réalisée APD en cours	- Réhabilitation et construction des latrines. - Appui aux communes dans la sélection des prestataires pour la gestion des ouvrages - Sensibilisation et promotion à l'hygiène - Appui à la mise en place de latrines familiales
Résultat 4 : Maitrise d'ouvrage communale	75%	Formations initiales réalisées	Formation de la Commune Zio 2 sur la gestion du cycle de projet Présentation du processus de mise en place du quadrilogue.
Résultat 5 : Les populations adoptent de bonnes pratiques en matière d'eau et assainissement	85%	Sensibilisations lancées	Mise en place des Comités santé scolaires dans les écoles. Sensibilisations de masse sur l'eau et l'assainissement dans les deux communes à travers les feuilletons communautaires et feuilletons radiophoniques.
RESULTAT DU PROJET	**65%**		

2 CONTEXTE

2.1 Origine du projet

Le projet d'amélioration de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement dans les petits centres (PAGEPC) de la région maritime du Togo découle des échanges entre Experts-Solidaires et le Ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise (MEHV) sur la nécessité de proposer un modèle de gestion du service public de l'eau adapté au milieu semi-urbain et au contexte togolais. En effet, la gestion par les associations communautaires, communément appelée AUSEPA (association des usagers des services de l'eau potable et de l'assainissement) ne permet pas d'assurer un service de qualité aux usagers, ni l'entretien et le renouvellement des installations hydrauliques ou encore l'extension du réseau. En zone semi-urbaine, les rôles et responsabilités des acteurs institutionnels ne sont pas clairement définis, et il n'existe pas de mécanisme de régulation du secteur. Ainsi le service de faible qualité et le prix non régulé de l'eau, pousse les ménages à s'approvisionner auprès d'autres sources comme les forages privés qui concurrence le service public.

D'un autre côté, l'opérateur national, la Togolaise des Eaux (TDE) n'est pas en mesure de couvrir tous les petits centres du territoire, et son mode de fonctionnement n'est pas adapté, ce qui rendrait la gestion de ces centres non rentable.

Ainsi, dans l'optique de professionnaliser la gestion du service public de l'eau potable, Experts-Solidaires et son partenaire PADIE œuvrent pour la mise en place d'une gestion déléguée à un opérateur privé dans les communes de Zio 2 et Ave 2, avec le soutien du MEHV.

2.2 Les sites choisis pour le lancement du projet

3 sites ont été retenus dans le cadre du projet :

- Noepe, dans la commune d'Avé 2 ;
- Akepe, dans la commune d'Avé 2 ;
- Mission Tové Kovié, dans la commune de Zio 2.

NB : Depuis le découpage administratif de 2019, les nouvelles communes sont des entités administratives regroupant plusieurs cantons. Noepe et Akepe sont donc inclus dans une même commune, Avé 2, mais sont deux centres semi-urbains bien distincts.

NB 2 : Il convient de noter que le réseau d'eau de Mission Tové est joint à celui de la localité de Kovié. Les deux localités sont donc *de facto* liées et sont par ailleurs gérées par le même comité de gestion (AUSEPA). Les deux sites de l'Avé 2 sont choisis en raison des besoins exprimés en investissement et en renforcement de capacité, de la présence et la connaissance d'un exploitant et de la complémentarité de ces deux sites en termes d'historique de gestion. Le site de Mission Tové est choisi par rapport à sa capacité d'extension et la possibilité de professionnalisation du service.

2.3 Rappel des objectifs chiffrés du projet

Objectif général
Augmenter et améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 3 petits centres semi-urbains de 2 communes du Togo (Zio 2 et Avé 2).

Objectif spécifique
Améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement en développant la gestion déléguée des petits centres
Pour ce qui est des résultats attendus, il s'agit de :

1. La gestion des réseaux d'eau est transformée et contextualisée aux spécificités locales
2. L'accès à l'eau potable est amélioré
3. L'accès aux services d'assainissement est amélioré
4. La maitrise d'ouvrage communale est améliorée pour une meilleure gouvernance locale en matière d'eau potable et d'assainissement
5. Les populations adoptent de bonnes pratiques en matière d'eau et d'assainissement

3 ACTIVITES REALISEES A MISSION TOVE - KOVIE

Figure 1 : *Localisation des cantons de Mission Tové et Kovié, commune Zio 2*

Kovié et Mission Tové sont deux cantons limitrophes situés dans la commune de Zio 2 dans la région Maritime. Ces cantons sont semi-urbains et connaissent une urbanisation croissante dû à leur proximité avec le grand Lomé. Il est estimé une population totale d'environ 22 000 personnes dans les deux cantons, mais la réalité est certainement supérieure.

3.1 Résumé des travaux effectués

A Mission Tové Kovié, Les études d'Avant-Projet Détaillé sont terminées en Décembre 2022, suivies du lancement de l'appel d'offres de travaux. C'est l'entreprise ACA BTP qui a remporté le marché pour un montant de travaux de 64 millions de FCFA. Les travaux ont commencé en Avril 2023 et sont encore à ce jour, notamment pour la finalisation du dispositif de contrôle des fuites.

Pour rappel, le réseau d'eau comporte un château d'eau de 255 m^3 et 2 forages :
- F1, construit en 2013 dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Réhabilitation des Terres Agricoles dans la zone de Mission Tové (PARTAM) ;
- F2, réalisé en 2019 par le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC).

Les travaux prévus consistaient à la réhabilitation du réseau, l'extension de certaines parties du réseau, la remise en état de bornes fontaines, la solarisation d'un des forages. Les travaux suivants ont été réalisés en 2023 :

Description des travaux
o **Travaux d'extensions de réseau sur 5 antennes (total : 2,747 ml) :** - *Pose validée* - *Essais de pression validés* - *Construction de regards, raccordement, désinfection et rinçage validés* - *Plans de recollement*
o **Reprise des têtes de forages :** - *Remplacement des compteurs et réinstallation de la tête des forages F1 et F2 validés* - *Peinture epoxy* - *Butée de soutien à refaire*
o **Amélioration des adductions :** - *Remplacement des compteurs sur l'adduction et la distribution sous le château validé.*

- *Pose des clapets anti-retour validée.* - *Pose de la vidange sur le refoulement validée.*
o **Construction de locaux de travail, local chloration et installation pompe doseuse :** - *Implantation, fondation et élévation du bâtiment, remblai validés.* - *Toiture réalisée, dallage au sol, crépissage en cours, menuiserie en cours,* - *Crépissage, peinture, travaux de menuiserie à réaliser* - *Test de la pompe doseuse*
o **Reprise d'étanchéité du réservoir :** - *La méthodologie de validation de l'étanchéité a été validée.* - *Travaux d'étanchéité réalisés* - *Réhabilitation de l'échelle d'accès et autres dispositifs de sécurisation à réaliser.* - *L'installation d'un système d'alerte sonore couplé à un flotteur est à réaliser.*
o **Travaux annexes** - Mise en place d'une pompe avec panneaux solaires - Installation du système CashWater sur 2 bornes fontaines
o Recherche et travaux de réduction des fuites : - *Le protocole d'étude a été validé* - *Mesures et analyse à réaliser*

Quelques retards ont été constatés sur la réalisation des travaux à MTK. Ceux-ci sont principalement dus à des modifications de linéaires sur les extensions, à la demande du maitre d'ouvrage. L'isolation du château afin de réaliser les travaux d'étanchéité (sans perturber l'alimentation du réseau) a demandé l'installation d'un by-pass, impliquant des travaux supplémentaires, non prévus initialement.

Il est à noter que le défi principal pour la finalisation des travaux sera celui de la recherche des fuites et de réduction des pertes – l'importance de la gestion des fuites n'étant pas encore bien assimilée par les petits gestionnaires. Le but est d'améliorer le rendement pré-travaux de 65% à un niveau cible post-travaux de 85%. Un protocole d'étude a déjà été défini et approuvé.

Figure 2: Pose grillage avertisseur sur extension

Figure 3 : Branchement pour nouvelle d'extension (construction du regard à finaliser)

Figure 4: Test de pression sur nouvelles extensions

Figure 5: Regard pour nouveau compteur entrée château

Figure 6: Regard sur extension

Figure 7: Test de pression (6 bars) sur nouvelles extensions

3.1.1.1 Réhabilitation et construction de bornes fontaines

La construction de nouvelles BF et la réhabilitation de BF existantes ont démarré en Octobre 2023 par l'entreprise ACA BTP pour un montant 5 021 022 FCFA.

3.1.1.2 Installation pilote de deux bornes fontaines autonomes avec système de prépaiement

Figure 8: Démonstration du système cashwater aux gérants du réseau de MTK.

A titre pilote, il a été prévu d'installer deux bornes fontaines autonomes avec système de prépaiement. Divers systèmes ont été étudiés en termes de coûts et facilité d'utilisation et de maintenance. Ces systèmes incluent :

- Le Token Tap (Practica): Système prépayé mécanique à token plastiques qui ne nécessite pas de source d'énergie.
- La solution Susteq : Système prépayé e-pay avec badge NFC et modules électroniques (lecture, contrôle, commande). Fonctionnement avec électrovanne et débitmètre électronique.
- Le Cashwater (Forteck) : Système prépayé e-pay avec badge NFC et modules électroniques (lecture, contrôle, commande). Fonctionnement avec électrovanne et débitmètre électronique.

Le système retenu a été le CashWater, notamment du fait qu'il est conceptualisé et distribué au Togo. Un tableau de bord permettant de visualiser les consommations à la borne fontaine est inclus dans le système. Cela permettra au gestionnaire d'avoir une traçabilité centralisée des volumes consommés et crédits dépensés aux BF.
Une démonstration du système a été faite pour le gestionnaire Chat'Eau du réseau de Mission-Tové Kovié en Juin 2023. Le système doit encore également être validé par la maitrise d'ouvrage avant d'être installé (prévision Septembre 2023).

3.1.1.3 Solarisation du forage F1 (Mission Tové)

Le diagnostic sur la gestion du réseau de MTK (voir rapport sur la période précédente) a mis en exergue les coûts importants d'énergie pour la production de l'eau. Les compte d'exploitation prévisionnels réalisés par l'équipe projet ont démontré que le système est difficilement rentable, surtout dans le cas où les prix aux usagers sont inférieurs à 500 FCFA/m^3.

Un appel d'offre pour un système solaire a été lancé en Février 2023. Le contrat de 18,5 M CFA a été signé en Mai 2023. Il prévoit l'installation d'un système permettant d'extraire en moyenne 165 m^3/j (Figure 9). Le système Grundfos est muni d'un boitier PowerAdapt qui permet de combiner l'énergie solaire (CC) (en priorité) avec l'énergie du réseau/générateur (CA) (en cas de manques) afin de fournir une performance de pompage constante. Le système sera muni d'un capteur de données permettant au gérant et au maître d'ouvrage d'avoir accès en toute transparence aux valeurs de consommation d'énergie et aux volumes produits. Le système sera installé dans l'enceinte de la station de pompage actuelle. La clôture existante sera réhabilitée et doublement sécurisée par un système interne de protection électrique. Les travaux d'installation ont été réalisés en Septembre 2023

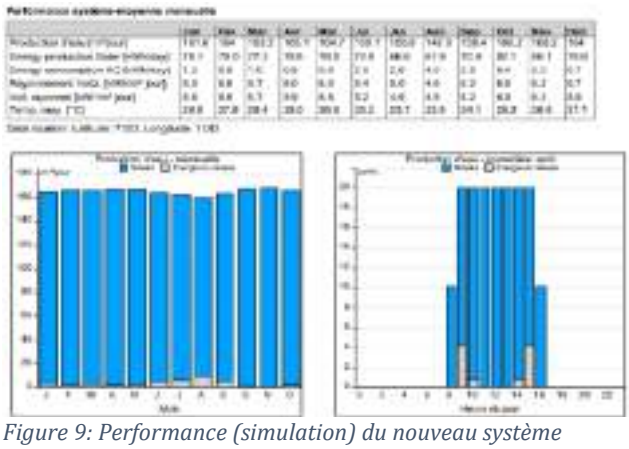

Figure 9: Performance (simulation) du nouveau système solaire de MTK.

Figure 10: Disposition des panneaux PV du système solaire de MTK.

Afin d'assurer la pérennité du système installé et de permettre également au maître d'ouvrage d'investir à terme dans la solarisation de nouveaux forages, un accord a été trouvé entre le maître d'ouvrage (Commune) et le gérant (Chat'Eau) concernant la mise en place d'un fonds de renouvellement et d'extension uniquement dédié au solaire (FRE-Solaire).
En effet, il est prévu que le gérant reverse un équivalent de 100F/kWh d'énergie solaire consommé au lieu de 120F/kWh de la CEET (i.e. système actuel). Sur cette base, le coût d'investissement initial du système (i.e. 17.8 M CFA) aura été reconstitué en 7-8 ans. Cet accord doit être formalisé dans un amendement au contrat de délégation qui précisera également les modalités de gestion du compte.
A noter que les données de distribution ne sont pas encore à jour en juillet. Le tableau trimestriel d'Octobre permettra d'avoir des données plus précises.

3.2 Délégation du réseau de Mission Tové

Lancé le 16 Juin 2022 dans le quotidien Togo Presse, l'Avis à Manifestation d'intérêt a connu la participation de trois entreprises : Chat-Eau, ACA BTP, et E-Plus Togo dont les dossiers ont été retenus pour participer au lancement de l'appel d'offre. Lancé le 7 octobre 2022 pour une durée de 45 jours, les trois entreprises y ont répondu et c'est le dossier de Chat-Eau SARL qui a été retenu pour avoir capitalisé plus d'expérience dans la gestion du réseau d'eau potable avec une proposition de prix de vente de l'eau de 500 FCFA/m3.
Le 9 Février 2023, le premier contrat de délégation de service public de l'eau potable a été signé entre la Commune Zio 2, le Ministère de l'Eau et de l'hydraulique Villageoise et l'entreprise Chat-Eau SARL.

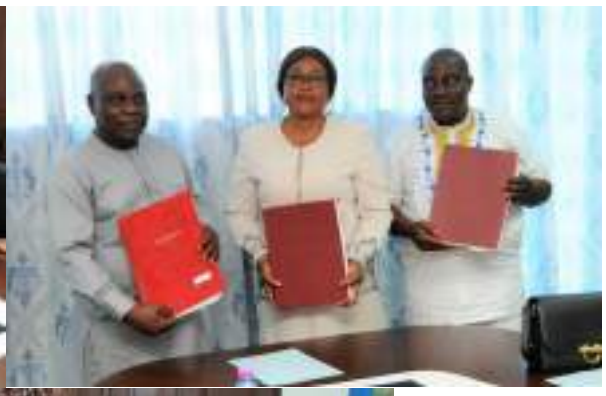

3.3 Formation de l'exploitant et le service Eau de la Mairie

La formation de l'équipe d'exploitation de l'entreprise Chat-Eau, du service Eau de la Mairie a été réalisée entre les mois de juin et Août 2023 et a porté sur la gestion administrative, la gestion fiscale et la gestion technique du réseau. Aussi, ont-ils été initiés à la mise à jour de la plateforme mWater.

Séance de formation du Bureau Energie Eau et assainissement de la Commune Zio2

Les modules retenus sont les suivants :
Module 1 : Responsabilités Gérant
Module 2 : Gestion administrative du réseau
Module 3 : Gestion commerciale et relation clientèle

Module 4 : Gestion Technique
Module 5 : Gestion Budget, Comptabilité, Gestion RH
Module 6 : Finance et un plan d'affaires
Module 7 : Formation STEA
Module continu : Suivi / Coaching
La formation a consisté en des présentations soutenues par des PPT et par des jeux de rôles entre les membres de l'équipe pour permettre à l'équipe de l'exploitant d'analyser et d'intégrer de façon pratique les éléments de son contrat

Jeu de rôles : Intégration du nouvel abonné

Jeu de rôles : Que faire quand il y a une casse sur l'adduction

Jeu de rôles : Quand l'abonné se plaint

3.4 Régulation du service

3.4.1 Mise en place du processus

Dans le cadre de l'expérience pilote, un modèle mixte de régulation a été choisie :

Une régulation locale mise en place par la collectivité locale :

Dans son rôle d'autorité délégante, la commune sera chargée du suivi du contrat. Les communes sont en train de se doter d'un service technique eau et assainissement (STEA) qui réalise le suivi des performances techniques et financières du réseau. Il réclame mensuellement des indicateurs afin de contrôler la qualité du service et le respect des performances cibles et transmettra les données à l'autorité de régulation. Le service technique analyse également le rapport annuel produit par l'exploitant avant de le transmettre à l'autorité de régulation. Il est habilité à procéder à des vérifications. En cas de dégradation constatée ou de mauvais service, la commune peut appliquer des sanctions, conformément au contrat de délégation. Elle peut, au besoin, avertir l'Autorité de

Régulation et les services du Ministère en charge de l'eau. Une réunion trimestrielle est tenue entre la commune, l'exploitant et le(s) représentant(s) des usagers afin de faire le point sur le service.

Une régulation centralisée par l'autorité de régulation nationale, l'ARSE :

Depuis la loi n°2011-024, la régulation du service public du sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement collectif est confiée à l'ARSE. L'autorité de régulation à pour responsabilité la définition de la règlementation liée à la performance des réseaux, la résolution de conflits entre les acteurs du sous-secteur, l'approbation des plans annuels et pluriannuels d'investissement, la veille pour le respect des droit des populations à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement collectif, l'émission d'avis sur le service public de l'eau potable sur la base de rapports périodiques, et la production d'une analyse comparative de la performance de la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable.

Une participation citoyenne pour le contrôle citoyen de l'action publique :

La population étant la première concernée par la qualité du service publique de l'eau, deux plateformes seront mises en place au cours du projet pour permettre aux usagers de faire entendre leurs voix. En lien avec la loi sur la décentralisation, les communes doivent mettre en place un bureau du citoyen (BdC) qui jouera un rôle dans la régulation locale et la représentation des usagers. Ce bureau permettra de recueillir les avis et les problèmes de la population, du service public de l'eau, transmettre les informations sur les évolutions du service et les performances du délégataire, agir comme médiateur entre le délégataire et les usagers et sensibiliser la population sur la consommation d'eau potable et aux bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement. Le processus de mise en place du BdC est en cours dans Ave 2 avec l'appui de la GIZ, initiateur de ce dispositif.

La mise en place d'un quadrilogue dans chaque commune permettra de regrouper des acteurs communaux et de gouvernance partagée pour l'amélioration du service de l'eau potable sur la base de rencontres semestrielles. Le quadrilogue sera mis en place par arrêté communal lorsque les délégataires auront pris leurs fonctions.

3.4.2 Validation du contrat de délégation par l'ARSE

Le vendredi 07 Juillet 2023, une réunion a lieu entre PADIE et l'ARSE sur la validation du contrat DSP par l'ARSE et d'en faire le suivi de la régulation. Cette réunion a porté sur les points suivants :

- Point sur l'évolution du projet PAGEPC ;
- Echanges sur le contrat DSP Zio 2 ;
- Formalisation de la collaboration avec l'ARSE ;
- Divers.

Au cours des échanges, il a été décidé d'organiser une séance de travail entre l'ARSE, la Commune, l'Exploitant, le Ministère, PADIE et le maitre d'œuvre afin de discuter sur les annotations sur le contrat DSP Zio 2.

Ainsi, le vendredi 8 Septembre 2023, un atelier de travail sur les mécanismes de régulation sur le PAGEPC a eu lieu afin d'échanger sur les annotations tant techniques, juridiques et financières sur le contrat Zio 2.

Au cours de cet atelier, l'ARSE a présenté ses différentes annotations portant sur les aspects techniques, financier et juridique dans le contrat de délégation de la Commune Zio 2. Aussi l'ARSE a-t-elle beaucoup insisté sur le modèle financier permettant d'avoir un prix de base de la vente de l'eau dans la Commune.

A l'issu de la réunion, les parties prenantes se sont entendues sur les différentes annotations que le maitre d'œuvre va intégrer dans le contrat pour sa finalisation.

4 ACTIVITES A AKEPE

Figure 11: Localisation du canton d'Akepe, commune Ave 2

Aképé est un canton semi-urbain de la commune d'Ave 2, directement collé aux Communes Golfe 7 et Agoé-Nyivé 4, faisant toutes deux parties de l'agglomération du Grand Lomé. La population du canton est estimée à 6 411 habitants en 2022.
Le canton est traversé par la RN5 reliant Lomé à Kpalimé, un axe routier important en cours de construction.

4.1 Recrutement du gestionnaire du réseau d'Aképé

Lancé le 15 Juin 2023 aux candidats préqualifiés par l'AMI. Il s'agit des entreprises ACA BTP et E-Plus Togo. A l'ouverture des plis, il a été constaté que l'entreprise E-Plus Togo n'avait pas fourni d'offre financière et donc éliminée de l'évaluation. L'évaluation de l'entreprise ACA BTP a porté sur ses expériences en matière de gestion et de maintenance du réseau d'eau potable et son prix proposé est de 450 FCFA HT. Le contrat de gestion avec l'entreprise ACA BTP est en cours de rédaction.

4.2 Réalisation de l'Avant-Projet Détaillé

L'étude APD a été finalisée, incluant notamment une projection détaillée des besoins en eau, une simulation hydraulique avec plusieurs scénarii et un plan d'affaire. Sur cette base les travaux suivants ont été définis :

4.2.1 *Travaux forage et station de pompage*

Les travaux au niveau du forage et station de pompage existants ont pour but d'améliorer l'efficacité énergétique de la pompe et de réhabiliter la tête de forage pour un fonctionnement optimal.

- Développement du forage par soufflage (air-lift) jusqu'à obtention d'une eau claire.

- Essais de pompage par 4 paliers non enchainés (voir prescriptions techniques). Ces essais seront suivis d'une analyse qui devra permettre de définir le débit critique du forage. L'objectif est de tester si le forage peut permettre un débit opérationnel de 15 m^3/h.

- Fourniture et installation d'une nouvelle pompe avec fourniture et installation du tuyau d'exhaure en PEHD DN 90 PN16. Afin de cotation, on partira sur un modèle de pompe ayant les caractéristiques suivantes :
  - ✓ Q=15 m^3/h
  - ✓ HMT=65 m

- L'ensemble de la tête de forage devra être changée. Cela inclura une ventouse, clapet AR, compteur, vanne, manomètre, robinet de puisage. Les longueurs droites avant et après compteur devront être respectées (voir prescriptions techniques).

4.2.2 *Travaux conduite refoulement DN110 / PN10*

Afin d'assurer la séparation complète des conduites de refoulement et de distribution, les travaux suivants seront réalisés sur la conduite d'adduction :

Tableau 2 : Tableau montrant les travaux de conduite de refoulement

Secteur	Conduites DN110 ml	Ventouses	Vidanges	Compteur + vanne	Regards
Conduite Refoulement	1,140	2	1	1	4

4.2.2.1 *Travaux de réhabilitation et d'amélioration du château*

Afin de sécuriser l'accès au château et à la cuve, les travaux suivants seront réalisés :

- Le remplacement complet des garde-corps métalliques trou d'homme (béton, trappe d'accès, 4 grilles d'aération, etc.) au sommet du château.
- Le remplacement complet de l'échelle d'accès (avec arceaux et garde-fou) du château.
- Le remplacement du cordeau du lecteur niveau d'eau. Pour ce il conviendra d'installer un cordeau plus solide (métallique) et de l'ajuster afin d'assurer la précision de la lecture du volume du château.

- La construction d'une clôture grillagée autour château (périmètre 36 ml) (inclus porte semi-grillagée) (voir prescriptions techniques).

Afin d'assurer une chloration adéquate sans apport d'électricité, les travaux suivants seront réalisés :

- La construction d'un (1) local de chloration et abri extérieur pour le chlore sous le château d'eau (maçonnerie et dalle BA – voir plans et prescriptions techniques).
- La fourniture et pose d'un équipement de chloration fonctionnant sans électricité avec dosage proportionnel au débit (i.e. système type dosatron). L'installation inclura la fourniture et mise en place des équipements (tuyaux, filtres, vannes, robinets, etc.) pour installation de la pompe par by-pass (voir plans et prescriptions techniques).

4.2.3 Travaux de sectorisation

Afin de permettre une meilleure analyse et gestion des rendements du réseau et afin de faciliter la localisation des pertes, un travail de sectorisation du réseau en 5 secteurs sera fait (voir carte).

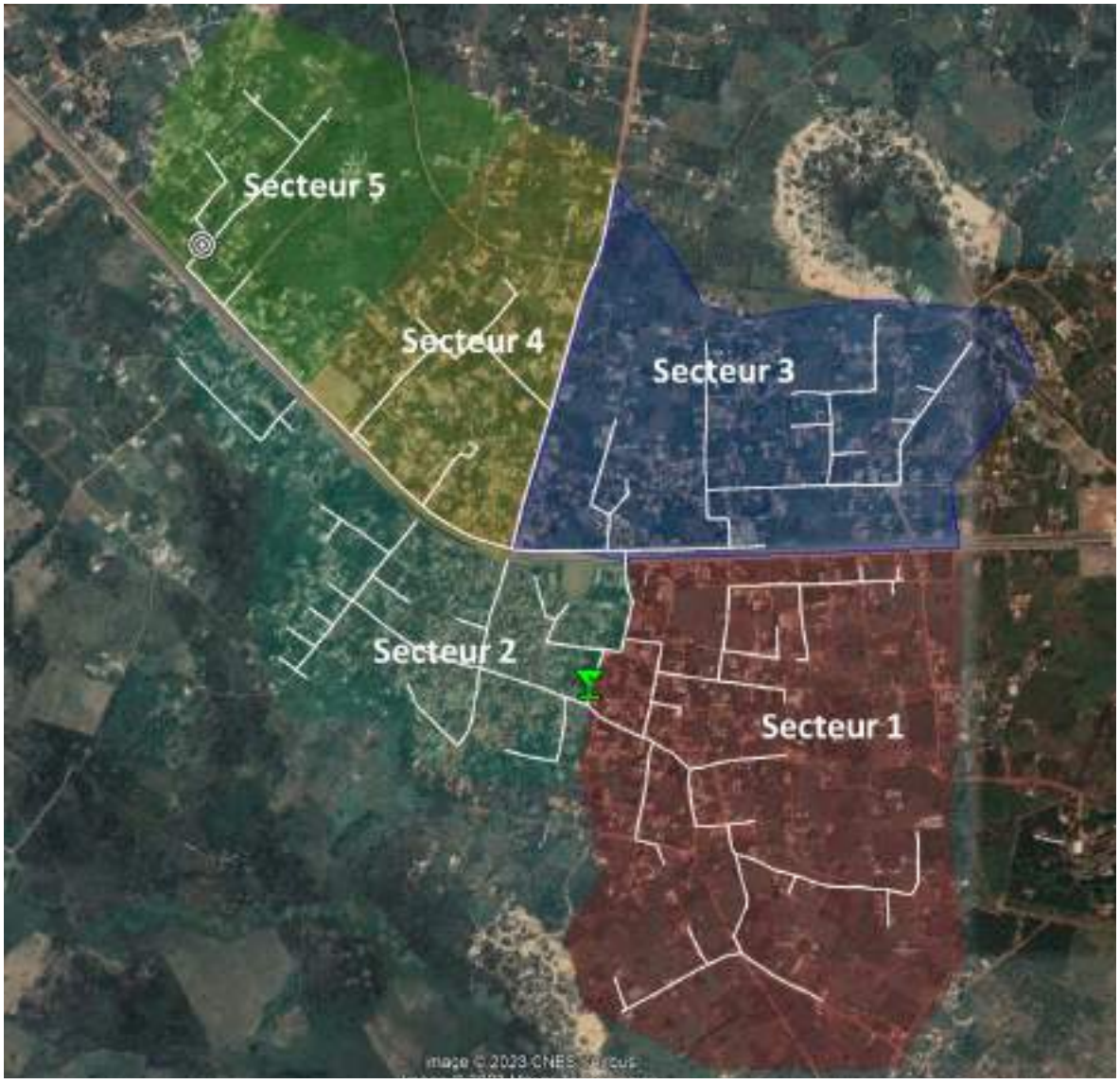

Figure 12 : Carte de la sectorisation du réseau d'Aképé

Cela inclut les travaux suivants :

Tableau 3 : Tableau de la sectorisation du réseau

Secteur	Conduites DN75 *(ml)*	Conduites DN63 *(ml)*	Conduites DN50 *(ml)*	Compteur + vanne	Regards
Secteur 1	121		265	1	1
Secteur 2			439	1	1
Secteur 3	186		872	1	1
Secteur 4		189	192	1	1
Secteur 5				1	1

4.2.4 Travaux d'extensions

Sur la base d'une enquête sociale, cinq (5) extensions seront posées pour répondre aux demandes de branchements dans de nouveaux quartiers.

Tableau 4 : Tableau des extensions d'Aképé

Secteur	Conduites DN63 *(ml)*	Conduites DN50 *(ml)*	Ventouse	Vidange	Regards
Extension 1		97	1		1
Extension 2		246			
Extension 3	221				
Extension 4		319		1	1
Extension 5		584	1	1	2

4.2.5 Travaux d'amélioration de la distribution

La conduite de refoulement/distribution actuellement utilisée sur AKEPE deviendra exclusivement la conduite de distribution. Il faudra cependant compléter la conduite existante au niveau de la RN-5 près du forage et la connecter au réseau de distribution proche du forage. Il faudra également améliorer l'écoulement par des ventouses et vidanges. Les travaux consisteront donc en :

Secteur	Conduites DN110 *(ml)*	Ventouses	Vidanges	Compteur + vanne	Regards
Distribution principale	68	2	1	1	4

4.2.6 Travaux de construction et réhabilitation de BF

Deux nouvelles bornes fontaines seront construites. L'emplacement des nouvelles bornes fontaines

sera identifié par le gestionnaire du réseau, avec la commune. Le plan des nouvelles bornes fontaines est présenté ci-dessous. Ces BF incluent un robinet bas et un robinet haut.

Trois bornes fontaines feront l'objet d'une réhabilitation. Les bornes fontaines à réhabiliter seront identifiées par le gestionnaire du réseau, avec la commune. L'entreprise devra fournir une description complète et détaillée des réhabilitations à réaliser pour chaque borne fontaine.

4.2.7 Etude et travaux pour amélioration du rendement

Suite aux travaux de sectorisation, l'entreprise devra, avec la participation du gestionnaire, faire une étude (dont la méthodologie est définie dans les prescriptions techniques) sur les pertes sur le réseau et par secteur. Sur cette base les secteurs à plus forte pertes devront être identifiés et des recherches plus poussées sur ces secteurs devront être mises en place afin de détecter les éventuelles fuites, branchements illicites, et autres causes de pertes. Il sera de la responsabilité de l'entreprise de réaliser les travaux nécessaires (sur la base de devis) pour limiter les pertes et améliorer le rendement (niveau cible : 85%).

4.3 Appel d'offres pour travaux d'extensions et réhabilitation d'Aképé

Aussi, suite à l'AMI, trois entreprises ont été présélectionnées pour la réalisation des travaux d'extension et de réhabilitation du réseau. Il s'agit d'ACA BTP, E-Plus Togo et Great Builder. Au cours du processus de recrutement, l'entreprise Great Builder s'est désistée et seules ACA BTP et E-plus Togo ont fait des propositions. C'est l'entreprise EPLUS qui a remporté le marché pour un montant de 89 millions FCFA (136 KEUR)

4.4 Etude d'implantation pour renforcement de la production

Les compléments d'étude préliminaire sur le réseau AEP d'Akepe ont permis de mettre en lumière le besoin de renforcement de la production en eau dans un horizon proche. Selon l'étude, on peut estimer qu'une production annuelle minimale de ~100,000 m^3/an (ou ~274 m^3/j) sera nécessaire pour couvrir les besoins de ~65% de la population projetée à 10 ans (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Considérant la production actuelle de ~120 m^3/j, il est nécessaire de mobiliser ~150 m^3/j supplémentaires. On estime que pour ces 2 localités qu'il sera nécessaire de sécuriser une production totale de **350 m^3/j** minimum. Les objectifs de la mission (étude d'implantation) sont de:

- Faire l'implantation de forages permettant une production globale d'environ 350 m^3/j, afin d'approvisionner les habitants des localités de Aképé et Noépé à Avé-2.
- Soutenir le processus d'appel d'offre et de recrutement des entreprises de forage.
- Superviser les activités de forage.

5 ACTIVITES A NOEPE

5.1 Etude préliminaire de Noépé et APD

L'étude préliminaire et l'APD de Noépé ont été réalisées. Cela a permis d'identifier les travaux prioritaires pour Noépé. Comme pour Aképé, cela inclue des projections sur la demande en eau et des simulations hydrauliques. A noter tout de même que la quantité et qualité des données du réseau de Noépé ne sont pas aussi fiables que pour les autres réseaux. Ainsi, durant les premiers

mois et années de gestion du réseau de Noépé par le nouveau gérant il sera important d'améliorer la qualité des données et affiner le diagnostic technique.

A ce stade, les travaux identifiés sont :

6.1.1.1 Séparation refoulement et distribution :

Cela permettra d'avoir un fonctionnement stable du système (notamment pour les pompes). Il est recommandé d'installer une conduite de refoulement en DN110. Celle-ci sera commune aux deux forages, et pourra donc débiter 20 m^3/h avec des pertes de charge limitées. Des clapets AR seront installés sur les conduites de chaque forage avant la jonction (en DN110).

Secteur	**Conduites DN110.** *(ml)*	**Ventouses**	**Vidanges**	**Compteur + vanne**	**Regards**
Conduite Refoulement	2,750	4	1	2	7

6.1.1.2 Essai de pompage de F1 et redimensionnement des pompes pour F1 et F2 :

La mise en place de refoulement direct nécessitera de redimensionner les pompes existantes :

- Pour F2, les données d'un essai de pompage de 2018 permettent de faire ce dimensionnement (celui fait en 2018 n'était pas satisfaisant).
- Pour F1, il conviendra de réaliser un essai de pompage complet car aucunes données n'existent.

Enfin, il sera nécessaire de remplacer les équipements des têtes de forage. Cela inclue de nouveaux compteurs. D'un point de vue gestion, il faudra s'assurer qu'un cahier de production pour chaque forage est mis en place et rempli régulièrement.
Suite à ces travaux, il conviendra de réaliser une surveillance de la production (cahiers et mesures ponctuelles des compteurs) et des niveaux des forages.
S'il est confirmé que la production est bien de 20 m^3/h il sera confirmé qu'un nouveau forage n'est pas une priorité. Si la production est inférieure à 20 m^3/h il faudra réévaluer les besoins de production (à quel horizon ? etc.).

6.1.1.3 Etude et travaux de réparation des fuites/pertes sur la distribution :

Les données de rendements mettent en évidence qu'il y a un problème sur les données de consommation à Noépé (et très probablement à Aképé également). Une étude sera nécessaire pour identifier non seulement les fuites mais également les consommations non enregistrées (i.e. problèmes de compteurs dysfonctionnels on non-installés, connections illégales, etc.).

5.2 Processus de gestion à Noépé

La majeure difficulté rencontrée sur l'exécution du projet est la collaboration avec l'AUSEPA de Noèpé qui s'était d'abord rebêlé contre le projet en faisant croire à la population que le problème d'eau de la localité est un problème de château en disant que leur réservoir actuel n'est pas assez grand pour desservir toute la population.
Ainsi, par Courrier N°184/2022/MEHV/Cab en date du 12 Avril 2022 le Ministère de l'Eau met fin aux fonctions de l'AUSEPA de Noèpé et a confié provisoirement le réseau à la TDE pour sa gestion

et son exploitation. Malgré qu'il fût demandé à la TDE de gérer le réseau, les populations se sont plaintes de l'interférence des agents de l'ancien AUSEPA dans la gestion du réseau. Cette situation a amené la Commune à prendre les choses en main et la gestion est faite actuellement par l'équipe technique de la Mairie.
Aussi est-il important de souligner que lors des échanges avec le Ministre de l'Eau sur l'exploitation, il a suggéré d'adjoindre le contrat de gestion de Noèpé à celui d'Aképé.

6 ASSAINISSEMENT

La partie Assainissement consiste à

- réhabiliter et rénover des latrines publiques et scolaires
- Proposer une stratégie de développement des latrines familiales
- Mettre en place un système d'évacuation et de traitement des boues de vidange

Ce dernier point a toutefois est remis en question, car il est envisagé une station de traitement des boues de vidange dans le schéma directeur de Lomé qui sera située à Aképé, ce qui rend caduque tout projet au niveau de notre projet. Cette ligne budgétaire sera remplacée par une dotation en équipement pour les latrines familiales.

Suite à l'étude sociale sur les pratiques d'assainissement réalisée en fin d'année 2021, un maître d'œuvre (L'entreprise Matyt Genius) a été recruté en Mars 2023 afin d'appuyer l'équipe projet sur le volet assainissement, dont la mission consiste à :

- Proposer une stratégie d'assainissement dans les deux communes du projets (Zio2 et Avé2)
- Evaluer les latrines existantes et proposer un plan de réhabilitation
- Proposer la réalisation de latrines d'œuvre
- Etablir les avants projets détaillés, appel d'offres et sélection des entreprises
- Proposer des modalités de gestion

6.1 Proposition faites par le MOE

Un premier draft de rapport de l'étape 2 a été remis en Juin 2023. Des révisions sont en cours.
Le rapport préconise quelques orientations clés, notamment :

- Abandonner les latrines communautaires des quartiers parce que d'abord abandonnées par la population faute de soin et de gestionnaires.
- Recommander à la commune des filières VIP double fosses pour les latrines des lieux publiques à forte fréquentation (Ecoles, Centres de Santé) afin de limiter les contraintes de mise en décharge de l'humus (peu pathogène) et des latrines modernes avec des douches dans les gares routières et les marchés. Cela impliquera de développer une filière de vidange manuelle pour ces sites.
- Mettre l'accent sur les bonnes pratiques d'utilisation du maillon confinement (notamment pour les VIP double fosse) dans les sites de latrines en lieux publiques à forte fréquentation.
- Recommander à la commune l'option de filière de toilette à chasse manuelle et fosse septique. Mais cela impliquera notamment que la commune définisse un terrain pour une station de traitement (un étant prévu à moyen-terme Ave-2) ou station de dépotage (notamment pour Zio-

2 où aucune station n'est prévue à ce jour). Dans tous les cas, des plans et procédures d'utilisation standard seront proposées dans les étapes suivantes.

- Mettre l'accent sur les pratiques d'hygiène et d'entretien des structures (notamment par la mise en place ou revitalisation des Comités de Santé Scolaires (CSS).

6.2 Latrines publiques

Selon l'étude diagnostique faite sur la gestion des latrines publiques dans les deux communes partenaires du projet, il a été constaté que 95% des latrines publiques dans les villages ont été abandonnées par faute de gestion et d'entretien. Ainsi, pour éviter des investissements inutiles, l'équipe projet a décidé de ne pas réhabiliter les latrines au centre des villages mais plutôt celles qui se trouvent dans les écoles, centre de santé et gares routières. Après l'étude du Maitre d'œuvre assainissement, il est décidé de réhabilité dix (10) latrines, construire six (06) et aussi construire sept dispositifs de lave-main. Ci-joint les tableaux des latrines à réhabiliter et à construire dans les deux communes :

Commune Zio 2

Construction	**Réhabilitation**	**Description de réhabilitation**	**Lave main**
1- Latrines scolaires			
EPP Bolougan			
			CEG Bolou centre
			EPP Bolou Voglidji
	EPP Tsivé	Tuyaux Portes Peinture	
CEG Kovié			
EPP Bolou Kpémé			
EPP Gogakopé			
	EPP Gbave	Tuyaux Portes Peinture	
	EPC Kovié	Tuyaux Portes Peinture	
4	**3**		**2**
2- Latrines publiques			
Marché de Mission Tové			
1			
3- Latrines Sanitaires			
USP Mivakpo			
1			
6	**3**		**2**

En récapitulatif, le projet construira dans la Commune Zio 2, six latrines, réhabilitera 3 et construira 2 dispositif de lave main.

Commune Avé 2

Construction	Réhabilitation	Description de réhabilitation	Lave main
1- Latrines scolaires			
EPP Badja			
	EPE Badja	Peinture Remonter les pots	
			Lycée Badja
	EPP Aképé	-Remonter les murs - La peinture et les tuyaux d'aération	
EPP Bagbe			
CEG NOEPE			
3	2		1
2- Latines publiques			
Marché de NOEPE			
1			
3-Latrines Sanitaires			
USP Badja			
1			
5	**2**		1

Dans la Commune Avé 2, il s'agira de construire 5 latrines, réhabiliter 2 et construire un dispositif de lave-main.

6.3 Gestion des latrines publiques

La gestion des latrines publics dans les deux communes demeure un point saillant de la durabilité des ouvrages. Lors des études diagnostic, il est constaté que plusieurs des ouvrages construits sur les précédents projets ont été abandonné par manque de soin et d'entretien. A cet effet, la gestion des latrines des centres de santé sera confié aux responsables desdits centres et celles des écoles aux comité santé scolaire que le projet est entrain de mettre en place dans les établissements scolaires et qui seront formés sur la gestion et l'entretien des ouvrages.

Par contre pour ce qui est de la gestion des latrines dans les endroits publics comme les marchés et les gares routières, la gestion sera confiée à une tierce personne qui paiera des redevances à la commune. Le risque d'exploitation repose sur le gestionnaire mais le risque d'investissement repose sur la Commune.

6.4 Elaboration d'une stratégie de financement des latrines familiales

La stratégie de financement vient en appui à la stratégie d'assainissement communale pour pallier la défécation à l'aire libre dans les deux communes. L'équipe projet propose une stratégie de promotion des latrines familiales pour permettre à chaque ménage de disposer d'une latrine à la maison en mettant à contribution la mairie pour la sensibilisation.

Cette stratégie repose sur :

- La proposition de modèle de latrines à double fosse réalisable par un artisan sélectionné dans chacune des commune, et équipé pour réaliser les latrines
- La facilitation du micro crédit par la signature d'une convention avec une structure de microfinance dans les communes pour la mise à disposition des crédits latrines. Les inscriptions se feront dans les mairies qui transmettront les demandes à la microfinance qui financera l'acquisition des matériaux de construction qui serviront à la construction des latrines. Le remboursement se fera selon les conditions de la microfinance. Un fonds de garantie sera déposé dans les structures de microfinance par les communes. Il s'agira d'un budget voté en conseil pour la mise à disposition du fonds dans les microfinances partenaires.

7 SENSIBILISATION

Les activités de sensibilisation ont démarré sur le projet avec la prise de contact avec les responsables des écoles sur la mise en place et la formation des comités santé scolaire. Cette activité a été suspendue à cause des vacances scolaires et a redémarré au mois d'octobre 2023.

Le dimanche 1er Octobre 2023, la première séance de feuilleton communautaire a eu lieu dans la Commune Zio 2 notamment à Mission Tové. Elle a consisté la prestation du groupe folklorique Novikpokpo à travers les chants et danses et aussi des sketches de sensibilisation sur l'eau hygiène et assainissement. Aussi, une sensibilisation de masse a été faite au cours de cette activité.

Figure 13 : Images du feuilleton communautaire dans Mission Tové

7.1 Feuilletons communautaires

Cette activité a permis de faire la sélection des groupes folkloriques qui vont animer les sensibilisations de masse dans les villages bénéficiaires à travers des chants et sketches sur la thématique Eau Hygiène Assainissement.

Un groupe a été retenu par canton qui a été appuyé en équipement pour la réalisation de l'activité. En outre, l'équipe projet a suivi de bout en bout les répétitions de ces groupes dans les différents cantons. La première prestation a eu lieu le 1er Octobre 2023 dans le canton de Mission Tové. Au cours de la prestation, l'activité a été enregistrée qui sera diffusée sur les ondes de la radio Koz FM de Kovié.

7.2 Emissions radiophoniques

Au cours des mois d'Avril et Mai 2023, deux émissions radiophoniques ont été organisées dans la commune Zio 2 et une dans la commune Avé 2. Ces émissions ont été organisées sur Koz FM de Kovié et Carré Jeunes de Lomé. Les thématiques développées au cours de ces émissions sont :

- *Importance de l'hygiène et assainissement sur la santé de la population*
- *Contribution de l'eau potable dans l'épanouissement d'une communauté*

Au cours du mois de Novembre 2023, l'émission sur la Contribution de l'eau potable dans l'épanouissement d'une communauté aura lieu à la Radio Rurale Kékéli de Kévé.

8 FORMATION A LA MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE

La troisième et la dernière session de formation sur la maitrise d'ouvrage communale a été lancée dans la commune Avé 2 avec la formation des conseillers municipaux et les agents communaux sur la Gestion du cycle de Projet le 20 Juin 2023 et le 19 Juillet 2023 pour la Commune Zio 2.

Cette formation a permis aux participants de mieux cerner les contours de la gestion administrative et technique des projets en général et les projets d'eau et assainissement en particulier.

Voici joint le planning pour la formation en maitrise d'ouvrage communal :

Date	Communes	Modules
23-24 Aout 2022	Zio 2	- Passation de marché public - Processus de réalisation des infrastructures - Mode de gestion des délégations de services publics
30 – 31 Aout 2022	Avé 2	
20 – 21 Septembre 2022	Zio 2	- Généralité sur la MOC - Organisation communale - Finances publiques
27 – 28 Septembre 2022	Avé 2	
08 – 09 Novembre 2022	Zio 2	- Gestion du patrimoine communal - Fiscalité locale - Gestion des services communaux
15 – 16 Novembre 2022	Avé 2	
17 Janvier 2023	Zio 2	- Gestion du cycle de projet
18 Janvier 2023	Avé 2	

9 PLANNING POUR LES 6 MOIS A VENIR

Tableau 5 : Tableau de planning semestriel

Résultat	Activités	Tâches	Périodes
Résultat 1 : La gestion des réseaux est transformée et contextualisée aux spécificités locales	Etudier et adapter la gestion des réseaux d'eau aux spécificités locales	Contrat de gestion AKP NOP	Novembre 2023
		Suivi des performances du gestionnaire de d'AKP à travers la plateforme en ligne mWater	Nov 2023 – Juin 2024
		Formation du gestionnaire AKP	Nov – Déc 2023
	Mettre en place les éléments de suivi de contrôle citoyen	Accompagnement de la mise en place de BdC Zio2	Nov 23 – Fév 24
Résultat 2 : L'accès à l'eau potable est amélioré	Réhabiliter et étendre les réseaux d'eau	Finalisation les travaux de réhabilitation et d'extension MTK et réception provisoire	Novembre 2023
		Réception provisoire de la solarisation du Forage F1 de MTK	Novembre 2023
		Installation de BF avec système de prépaiement à MTK	Novembre – Décembre 2023
		Contractualisation avec l'entreprise travaux d'AKP	Octobre 2023
		Travaux de réhabilitation et d'extension AKEPE	Octobre – Décembre 2023
		Etude d'implantation AVE 2	Novembre - Décembre 2023
		Lancement du DAO construction de forage à Avé 2	Décembre 2023
		Construction du forage Avé 2	Janvier – Mars 2024
		Lancement du DAO travaux de NOEPE	Novembre 2023
		Réalisation des études d'extension de Noépé	Décembre 2023 – Février 2024
		Lancement DAO travaux NOEPE	Sept-Octobre 2023
		Début des travaux de réhabilitation et d'extension de NOEPE	Novembre - Décembre 2023
Résultat 3 : L'accès aux services d'assainissement est amélioré	Elaboration de propositions détaillées pour la réhabilitation et construction des latrines	Présentation des options de filières	Août 2023
		Détailler la conception des travaux à réaliser par latrine et élaborer les spécifications techniques des différents dispositifs de lavage des mains	Octobre-Novembre 2023

		DAO + Recrutement entreprise de réhabilitation /construction des latrines	Novembre - Décembre 2023
		Travaux de réhabilitation / construction des latrines	Janvier – Avril 2024
	Appui aux communes dans la sélection des prestataires pour la gestion des ouvrages d'assainissement	Définition des modèles de gestion durable des services d'assainissement relatifs aux infrastructures réhabilitées et construites dans le cadre du projet	Février – Mars 2024
		Organisation d'une réunion d'information pour tous les gestionnaires potentiels sur les latrines publiques des marchés et gares routières	Avril 2024
		DAO et recrutement des gestionnaires de latrines publiques	Mai 2024
		Formation des gestionnaires + suivi des performance	Juin 2024
	Sensibilisation et promotion à l'hygiène scolaire	Formation de Comités de Santé Scolaire (CSS) + séances de sensibilisation	Oct - Novembre 2023
		Faire le suivi de l'hygiène des latrines pendant 6 mois	Décembre 2023 - Juin 2024
	Appui à la mise en place de latrines familiales et évacuation des boues de vidange	Proposition de stratégie de marketing social pour la subvention des latrines familiales	Octobre - Novembre 2023
		Identification et formation d'entrepreneurs pour la fabrication et marketing social de latrines familiales	Novembre 2023
Résultat 4 : La maîtrise d'ouvrage communale est améliorée pour une meilleure gestion des services d'eau et d'assainissement	Encourager la mise en place de plateformes multi-acteurs de services locaux	Lancement du processus de mise en place du quadrilogue	Octobre 2023 – Avril 2024
	Former et appuyer les équipes municipales sur la maitrise d'ouvrage	Formation des acteurs locaux sur les rôles et responsabilités des CVD sur la thématique EHA	Novembre 2023
Résultat 5 : Les populations adoptent de bonnes pratiques en matière d'eau et d'assainissement	Mener des actions de sensibilisation auprès de la population	Emissions radiophoniques	Novembre – Décembre 2023
		Feuilletons communautaires	Novembre - Décembre 2023

Merci à toute l'équipe de l'AESN et du SEDIF